

DEVELOPPEMENT DU SOLDE

441913 AV.SUB.ETAT PROG.141 ENS.SCO.1
DEBIT : X,XX
CREDIT : X XXX,XX
SOLDE CREDITEUR : X XXX,XX

MODELE CONFORME

Exercice d'origine	Détail des opérations formant le solde du compte. Indication de la date éventuelle de recouvrement ou paiement	Débit	Crédit
2009	RELIQUAT DE SUBVENTION RECTORAT DE CRETEIL -ACTIONS PEDAGOGIQUES NOTIFICATION DU XX/XX/XX		XXX,XX
2012	RELIQUAT DE SUBVENTION RECOTRAT DE CRETEIL - MANUELS SCOLAIRES NOTIFICATION DU XX/XX/XX		X XXX
2013	RELIQUAT SUBVENTION RECTORAT DE CRETEIL - STAGES EN ENTREPRISES NOTIFCATION DU XX/XX/XX		XX,XX
2014	REL,SUBV,RECT, (montant initial) - ACT, CULTURELLES NOTIF, DU XX/XX/XX		X XXX,XX
2018	SUBV, RECTORAT DESTINATION ET DATE DE NOTIFICATION (jamais de référence de FQE uniquement)		XXXX,XX
L'année de la notification de la subvention est à renseigner		Total des opérations détaillées	X XXX,XX
		Solde des opérations détaillées	
		Bilan d'entrée du compte 441913	X XXX,XX

DEVELOPPEMENT DU SOLDE

441913 AV.SUB.ETAT PROG.141 ENS.SCO.1
DEBIT : X,XX
CREDIT : X XXX,XX
SOLDE CREDITEUR : X XXX,XX

MODELE NON CONFORME

Attention de bien
reporter l'exercice
d'origine

Exercice d'origine	Détail des opérations formant le solde du compte. Indication de la date éventuelle de recouvrement ou paiement	Débit	Crédit
2015	RELIQUAT DE SUBVENTION RECTORAT		XXX,XX
2015	BE		X XXX
2015	ERAF.POAAH91M		XX,XX
2015	FQE N°80/2015		X XXX,XX
2015	?		XX,XX
2015	OR BD. 28	XXX,XX ***	
		Total des opérations détaillées	X XXX,XX
		Solde des opérations détaillées	
		Bilan d'entrée du compte 441913	X XXX,XX

CES EXPLICATIONS SONT INSUFFISANTES

Observations : les soldes sont conservés sur l'exercice d'origine et non pas amalgamés sur une même année, Il seront justifiés **obligatoirement en cas de listes** par des états joints référencés : ex "annexe Compte 441913,page 1/x", IMPORTANT : TOUS LES SOLDES SONT JUSTIFIES

***Il ne peut y avoir y avoir d'ordre de recette émis sur les comptes d'avance donc pas de solde débiteur, Sur les comptes CL/4 où sont émis les ordres de recette (dans cet exemple C/44113) les restes à recevoir ne seront pas seulement identifiés par la référence de l'ordre de recette : ex : BORD 5 OR 49 mais complétés de l'intitulé de l'ordre de recette (sa destination), En fin d'exercice, si cela n'a pas été fait au fil de l'eau, les subventions ou leurs reliquats seront diminués de l'utilisation formalisée par l'ordre de recette.